

Juin 2008

Québec, le 26 novembre 2008

Monsieur Bernard Garneau
Directeur général
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
101, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec) J8Y 3G5

Objet : Suivi apporté à l'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, lors de sa réunion tenue le 19 juin 2008, les suites données par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières à l'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*.

Dans son rapport, la Commission avait formulé quatre recommandations portant sur la redéfinition du programme, l'encadrement pédagogique, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme; elle concluait que le programme ne devait plus être offert comme il l'était. La Commission constate que des changements substantiels ont été apportés, non seulement au programme, mais au Collège dans son ensemble.

Depuis le dépôt du rapport d'évaluation, en décembre 2006, le Collège a procédé à la révision complète du programme *Arts et Lettres, profil théâtre* dans le respect du devis ministériel et du caractère préuniversitaire du programme. Ainsi, des plans-cadres ont été produits pour assurer notamment la prise en charge des compétences dans les cours. Les plans de cours et les évaluations ont également été revus en fonction des changements effectués. L'examen des évaluations finales a permis à la Commission de constater qu'elles sont harmonisées avec le programme révisé par le Collège et qu'elles permettent dorénavant d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences par les étudiants. Le Collège

a embauché une ressource externe pour travailler à la redéfinition du programme conjointement avec les enseignants. Le mandat du conseiller s'étend au développement d'outils pédagogiques, à la formation des enseignants et à la réponse de leurs besoins ponctuels. De plus, le Collège a revu les fonctions de direction au Collège et défini un poste de directeur de campus pour la section collégiale. L'embauche d'un conseiller pédagogique et la nomination d'un directeur de campus responsable au secteur collégial contribuent à renforcer l'encadrement pédagogique au Collège. Compte tenu des actions décrites précédemment, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données par le Collège au regard des recommandations touchant la redéfinition du programme, l'encadrement pédagogique et l'évaluation des apprentissages.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait également recommandé au Collège de revoir l'épreuve synthèse du programme *Arts et Lettres, profil théâtre* pour qu'elle témoigne véritablement de l'intégration des apprentissages, tant de la formation générale que de la formation spécifique, et pour qu'elle soit conforme aux règles de sa PIEA. Le Collège a procédé à la révision de l'épreuve et la Commission estime que cette dernière intègre les apprentissages essentiels de la formation spécifique. Toutefois, bien que les enseignants de la formation générale soient invités à participer à l'évaluation de l'épreuve, la Commission constate que les apprentissages de la formation générale ne sont pas formellement intégrés et que leur évaluation n'est pas explicitement définie. De plus, l'épreuve synthèse du programme ne se conforme pas à l'article 4.8 de la PIEA qui prévoit que l'épreuve se situe à l'intérieur d'un seul cours ou d'un stage. La Commission demande au Collège de l'informer des actions qu'il aura réalisées pour répondre à cette recommandation, au plus tard en juin 2009.

Par ailleurs, la Commission souligne avec intérêt que le Collège prend des mesures pour donner suite aux suggestions et invitations qui lui avaient été adressées.

La Commission prend bonne note du travail important réalisé par le Collège pour voir à la qualité du programme et favoriser un bon encadrement pédagogique au Collège. Elle désire être informée des actions qu'il prendra au regard de l'épreuve synthèse du programme.

La Commission demande au Collège de lui transmettre son calendrier d'évaluation de programme pour les prochaines années de même qu'une copie du prochain rapport

d'autoévaluation de programme qu'il adoptera et un bref rapport d'appréciation de l'application de sa PIEP à ce programme évalué.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Michel Paiement, directeur